CPPenews

En collaboration avec Medical Web Services **Eté 2006 | N° 3**

Sommaire

- Les plus grandes erreurs à ne pas commettre lors de la conclusion d'une police incendie
- Assurance des dégâts provoqués par les catastrophes naturelles
- Assistance voyage
- Pension complémentaire : Est-il toujours intéressant d'attendre ?
- Résiliation de vos contrats d'assurance : mode d'emploi
- Titres-services gratuits pour les indépendantes à l'occasion d'une naissance
- Trucs et Astuces
- Gagnez un guide GaultMillau

Les plus grandes erreurs à ne pas commettre lors de la conclusion d'une police incendie

Assurer un bâtiment contre l'incendie n'est pas chose aussi aisée qu'on le pense. Pas mal d'idées fausses circulent à ce sujet. L. Devlamynck, président de la commission Incendie d'une association professionnelle de courtiers d'assurances, a fait un tour des erreurs les plus flagrantes que l'on rencontre. Ne les commettez pas, elle rendraient votre assurance incendie inopérante.

1. "Une maison ne brûle jamais complètement.
   Aussi, je ne vais pas l'assurer complètement".
2. "Les meubles d'occasion ne doivent pas être assurés".
3. "La valeur de l'habitation est égale à la valeur vénale".
4. Un locataire n'assure que le contenu.
5. Pas de permis d'urbanisme, pas d'assurance?
6. "Si tout est brûlé, je dois reconstruire".

Plus d'infos?

Assurance des dégâts provoqués par les catastrophes naturelles

La loi sur les catastrophes naturelles du 17 septembre 2005 est entrée en vigueur le 1 mars 2006 et concerne toutes les assurances incendie des habitations et des officines. En pratique, la couverture Catastrophes naturelles est automatiquement d'application pour tous les nouveaux contrats assurance incendie conclus après le 1 mars 2006. Pour les contrats antérieurs, cette couverture entre en application à la première échéance annuelle qui intervient après le 1 mars 2006.

Plus d'infos?

Assistance voyage

Tout le monde connaît les compagnies d'assurances qui accordent une assistance aux véhicules en cas d'accident, de panne ou de vol et aux personnes en cas de maladie, accident ou décès pendant un voyage. Attention, l'étendue des couvertures n'est pas la même partout.

Dernièrement, nous avons été confronté à un cas particulier: le véhicule d'un membre s'est fermé automatiquement, avec les clefs sur le contact, pendant qu'il effectuait le plein de carburant.

Notre partenaire, Europ Assistance, a aidé ce membre pour ce problème qu'il a lui-même causé, mais non intentionnellement (self-inflicted).

Prix pour un abonnement annuel (2 véhicules + les membres de la famille): 168 EUR

Plus d'infos?

Pension complémentaire: Est-il toujours intéressant d'attendre?

Plus de 80% des versements pour une pension complémentaire se font en décembre: est-ce le moment le plus intéressant ?

Non, vous avez intérêt à effectuer votre versement le plus tôt possible. Pourquoi? Tout simplement parce votre épargne rapporte dès le jour où elle arrive sur votre contrat. Si vous versez fin décembre, vous bénéficiez de l'avantage fiscal mais vous ne touchez pas d'intérêt pour cette année. Si vous versez en début d'année, vous bénéficiez du rendement fiscal (identique) plus l'intérêt de 3,25% pendant l'année (nettement plus que votre compte courant ...).

La différence? si, à partir de 40 ans vous versez 1000 EUR chaque année sur votre contrat Pension complémentaire avec solidarité (sans indexation), vous pourrez toucher près de 1700 EUR de plus à la fin du contrat si vous faites le versement début janvier plutôt que fin décembre.

Pourquoi attendre?

Résiliation de vos contrats d'assurance : mode d'emploi

La loi prévoit une durée maximale pour certains types de contrats d'assurances. La plupart des assurances pour les particuliers (voiture, incendie, défense en justice, RC familiale,...) ont une durée d'un an. Dans la pratique, elles sont tacitement prolongées chaque année.

Si vous souhaitez arrêter une assurance, vous pouvez empêcher cette reconduction tacite par l'envoi d'**une lettre recommandée au moins 3 mois avant l'échéance** annuelle du contrat.

En d'autres mots, le contrat est résiliable chaque année, pour autant que l'on respecte un délai de préavis de 3 mois.

Titres-services gratuits pour les indépendantes à l'occasion d'une naissance

Le gouvernement a mis en place un nouveau système d'aide pour les indépendantes à l'occasion de la naissance d'un enfant. Cette aide consiste en l'octroi de 70 titres-services qui sont offerts gratuitement après les 6 semaines du repos de maternité légal. Chaque titre-service a une valeur de 6,70 EUR et permet de payer une aide-ménagère pour une heure pour l'assister dans le nettoyage de la maison, la préparation des repas, la lessive, le repassage et la préparation des courses au moment où beaucoup d'indépendantes reprennent le travail.

Plus d'infos?

TRUCS ET ASTUCES

- **Votre assurance incendie comporte une couverture « Dégâts des eaux »**. Attention, pour que cette couverture intervienne, les marchandises doivent être stockées à une hauteur de minimum 10 cm : si elles sont stockées à même le sol, elles ne sont pas assurées. En ces temps d'orage, pensez à mettre vos marchandises sur des étagères ou sur des palettes.

- **Plus de 50% des GSM qui sont vendus en Belgique comportent un appareil photo**. Cet appareil peut être un auxiliaire précieux en cas de sinistre : quelques photos des lieux et/ou des dégâts faciliteront grandement la gestion du dossier de sinistre et permettront d'éviter beaucoup de discussions, que ce soit pour un accident de voiture ou pour les dégâts provoqués par une tempête.

- **Assurance accident de travail: Cette assurance est légalement obligatoire**. La loi prévoit que tout employé soit assuré dès le premier jour de travail. Attention, un seul jour de retard entraîne déjà une amende administrative qui, souvent, est plus élevée que la prime de l'assurance pour toute l'année. Pensez-y à temps pour éviter des frais inutiles.

- **Une partie toujours plus importante des kinésithérapeutes sont informatisés**. De plus en plus de données ne passent plus que sous forme électronique. La sécurité de ces données n'en devient que plus importante. Pour garantir cette sécurité, faites CHAQUE JOUR un backup de vos données et conservez ces backup à un autre endroit que votre ordinateur : à votre domicile si vous n'habitez pas dans le même bâtiment que votre cabinet ou chez un proche ou un autre kinésithérapeute à qui vous rendrez le même service. C'est une mesure de sécurité pour votre outil de travail et souvent les assurances tous risques électroniques mentionnent l'existence de ces backup comme condition d'intervention. N'oubliez pas que les orages peuvent aussi avoir des effets néfastes sur les systèmes informatiques.

Vous avez des questions ? Contactez-nous en cliquant ici

info@kinelife.be

Editeur responsable : Nico Lodewijks, Rue Archimède 61, 1000 Bruxelles
CPP - Association d'Assurances Mutuelles
Compagnie d'assurances sur la vie agréée sous le n° 0809
Kinelife – Département réservé aux kinésithérapeutes
Archimedex - Intermédiaire d'assurances agréé sous le n° 42573
Clause vie privée
Si vous ne souhaitez plus recevoir le CPPenews,
cliquez sur "leave mailing list" en dessous de cette newsletter.